RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2FD HOLDING
SASU au capital de 120 000 euros
Siège social : [redacted]
RCS CLERMONT-FERRAND

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 6 OCTOBRE 2026

Les soussignés :

- Monsieur François, Sylvain DELEYE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Agissant en qualité d'associé unique de la future société par actions simplifiée 2FD HOLDING, au capital de 120 000 euros, dont le siège social sera fixé [redacted] société qu'il a convenu de constituer moyennant l'apport en nature de :

- 500 parts sociales de la Société DYGILEC, SARL unipersonnelle au capital de 5 000 euros, dont le siège social est [redacted] RCS CLERMONT-FERRAND N° 828 832 394, ayant pour objet social les travaux d'installation électrique, domotique, installation courant faible, installation d'alarmes dont le capital social est divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune de valeur nominale entièrement libérées et attribuées à Monsieur François DELEYE.

Désigne, en vue de réaliser ledit apport en nature à la société susvisée la Société ARVERNE CONSEIL, Monsieur Eric CUPIF Commissaires aux Comptes, Centre Affaires du Zenith- 32 rue Sarlième- 63 800 COURNON D'AUVERGNE, Commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, comme Commissaire aux apports,

à l'effet d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur dudit apport en nature qui sera annexé aux statuts de la société à constituer, conformément à l'article L. 223-9, alinéa 1er, du Code de commerce.

la Société ARVERNE CONSEIL, Commissaires aux Comptes, Centre Affaires du Zenith- 32 rue Sarlième- 63 800 COURNON D'AUVERGNE pourra obtenir auprès de Monsieur François DELEYE tous les renseignements et documents concernant ces apports et nécessaires à l'établissement dudit rapport.

Fait à Mirefleurs,
Le 6 Octobre 2026

Monsieur François DELE[redacted]